# UFF GLOBAL OBLIGATIONS

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS**

# RAPPORT ANNUEL

**Exercice clos le 30 septembre 2021**

Myria Asset Management GROUPE UFF

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

**Acteurs ..... 3**
**Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4**
**Autres informations..... 14**
**Rapport d'activité de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M » ..... 15**
**Rapport certifié du commissaire aux comptes ..... 16**

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Hors-Bilan
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Evolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2021**

# Acteurs

**Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

**Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

**Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

**Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit,** représenté par Frédéric Monsieur SELLAM

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - FRANCE

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Oui

**CODE ISIN** :
- FR0010801241 UFF GLOBAL OBLIGATIONS C
- FR0010801233 UFF GLOBAL OBLIGATIONS I

**FONDS NOURRICIER** : Oui

**CLASSIFICATION** : Obligations et autres titres de créance internationaux

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

**OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M ». Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître c'est-à-dire de *« réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle égale ou supérieure à l'ESTER + 0.085% + 2% net de frais ».*

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

*Compte tenu de l'univers d'investissement très large du FCP Maître « GLOBAL OBLIGATIONS M » de la stratégie d'investissement et donc de sa volatilité potentielle, l'ESTER + 0.085% + 2% qui est l'objectif de performance, ne peut pas être considéré comme un indicateur de référence.*
*L'indice ESTER (Euro Short Term Rate), correspondant à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et représente le taux sans risque de la zone Euro.*

**STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M » présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

***STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT***

*Le Fonds est en permanence exposé à des titres de taux libellés en toutes devises.*
*L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.*
*La politique de gestion du Fonds est basée sur une gestion discrétionnaire dynamique et flexible.*
*Les zones d'intervention sont, en fonction des opportunités, les marchés européens et internationaux.*
*Le Fonds investit ses actifs principalement en :*
- *obligations libellées en toutes devises, quelle que soit leur notation ;*
- *instruments du marché monétaire libellés en toutes devises ;*
- *produits "fixed income" et dérivés de devises libellé en toutes devises tels que CDS, futures, swaps et options.*

*Le Fonds peut ainsi être exposé directement jusqu'à 100% de son actif net en produits de taux et / ou indirectement via l'utilisation de produits dérivés (et ceci jusqu'à 100%), avec les limites suivantes :*

- *100% de son actif net en valeurs « Investment Grade » ;*
- *100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites « High Yield ») ;*
- *30% de son actif net en obligations des pays émergents ;*
- *30% de son actif net en obligations hybrides non financières ;*
- *30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou obligations contingentes convertibles (dites « CoCos » ou « Additional Tier 1 ») dont 20% de son actif net en obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »).*

*Le Fonds pourra ainsi être surexposé via l'utilisation de produits dérivés jusqu'à 200% de son actif net. Par ailleurs le fonds pourra avoir une exposition totale aux indices CDS High Yield, jusqu'à 30% de son actif net.*
*La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt globale du Fonds sera comprise entre -2 et 6.*
*Le Fonds pourra s'exposer au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net.*

| | |
|---|---|
| *Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré* | *Entre -2 et 6* |
| *Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi et fourchettes d'exposition* | *Toutes devises* |
| *Niveau de risque de change supporté* | *Exposition au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net du Fonds* |
| *Zone géographique des émetteurs ou des garants des titres auxquels le Fonds est exposé et fourchettes d'exposition* | *Toutes zones géographiques* |
| *Fourchette de sensibilité aux spreads de crédit* | *Entre -2 et 6* |

**PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M ».

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.*

*Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :*

- ***Risque lié à la gestion discrétionnaire***
  *Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.*

- ***Risque de perte en capital***
  *Le Fonds ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.*

- ***Risque de taux d'intérêt***
  *En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.*

- ***Risque de crédit***
  *Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Fonds. Le risque de crédit se produit*

*également quand l'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de rembourser son emprunt et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu.*

- ***Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs dits de « Haut rendement » (High Yield »)***
  *Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds.*

- ***Risque lié à l'investissement sur les pays émergents***
  *L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements de baisse sur ces marchés peuvent donc entraîner une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.*

- ***Risque de contrepartie***
  *Risque de défaillance d'une contrepartie (établissement bancaire notamment) la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.*

- ***Risque lié à l'utilisation de produits dérivés***
  *Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le Fonds de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais de contrats à terme. L'utilisation des instruments dérivés peut en conséquence augmenter ou réduire la sensibilité du Fonds aux mouvements de marché que ceux-ci soient à la baisse ou à la hausse.*

- ***Risque lié à la sur-exposition***
  *Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une sur-exposition et ainsi porter l'exposition du Fonds au-delà de l'actif net. Cette surexposition peut amplifier les mouvements intervenant à la hausse ou à la baisse et ainsi entrainer un risque plus élevé pour les investisseurs.*

- ***Risque lié aux obligations subordonnées ou obligations contingentes convertibles dites « Cocos »***
  *L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le Fonds aux risques suivants :*
  - *de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;*
  - *d'annulation du coupon : les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;*
  - *de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires ;*
  - *de l'appel à prorogation : ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;*
  - *d'évaluation / rendement : le rendement attractif de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.*

  *La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.*

- ***Risque de change***
  *Le Fonds a la possibilité d'investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Ces valeurs peuvent baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds. De plus, le Fonds peut prendre des positions directionnelles sur des devises autres que la devise principale du fonds. L'évolution dans le sens inverse de la position prise sur ces devises peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.*

- ***Risque actions***
  *Votre placement peut être exposé à hauteur de 10% maximum sur le marché des actions. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.*

- ***Risque de liquidité***
  *Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.*

- ***Risques en matière de durabilité***
  *Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils/si elles se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.*
  *De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.*

**GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « GLOBAL OBLIGATIONS M »**

- ***Les actifs hors dérivés intégrés***
  *Actions et titres donnant accès au capital*
  *Le Fonds ne pourra détenir, de manière temporaire, des actions qu'issues de conversion des obligations contingentes convertibles, dans la limite de 10% de son actif net.*

  *Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire*
  *Le Fonds investit son actif net principalement en obligations, de tout type, y compris celles à taux fixe, à taux variable, indexées, hybrides et autres, de toute notation ou non notés, y compris en obligations de pays émergents, perpétuelles ou subordonnées, libellées en toutes devises, et en instruments du marché monétaire libellés en toutes devises, du secteur privé ou public négociés sur les marchés de la zone euro et internationaux.*

  *Le Fonds peut être exposé jusqu'à 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites "High Yield").*

*Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») dont 20% de son actif net en obligations CoCos. Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure du capital de l'émetteur (dette subordonnée). De plus, ces titres sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui peut les transformer en actions ordinaires en cas d'événement déclencheur menaçant la solvabilité de la banque émettrice. En cas de conversion en actions, leur présence au sein du portefeuille ne pourra excéder deux mois.*

*Au sein de son univers d'investissement, le gestionnaire du Fonds investira dans des titres de créance sur la base de ses propres analyses de crédit qui tiennent compte des indicateurs macroéconomiques, de la qualité des émetteurs, de la taille des émissions, de la liquidité, de la maturité et de la notation des titres ainsi que du risque de défaillance des émetteurs. Il est rappelé que le gestionnaire ne recourt pas mécaniquement à des notations de crédit émises par une agence de notation pour évaluer la qualité de crédit des actifs du Fonds.*

*Actions et parts d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger*
*Afin d'atteindre son objectif de gestion ou de gérer sa trésorerie, le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPCVM français ou européens ou en FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications.*

*Le Fonds peut investir en UCITS ETF à hauteur de 10% de son actif net.*

*Ces OPCVM et FIA peuvent être gérés par UBI ou d'autres entités de gestion.*

*Lorsque le Fonds investit dans les parts d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles gérés directement ou indirectement par UBI ou par une société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10% du capital ou des voix, aucune commission de souscription ou de rachat ne pourra être mise à la charge du Fonds pour l'investissement dans ces OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles, à l'exception des commissions acquises à l'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible.*

*En ce qui concerne les investissements du Fonds dans un OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible liés à UBI comme décrit ci-dessus, il n'y aura pas de duplication des commissions de gestion de UBI et des OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles concernés. A ce titre, le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible du Groupe ne supportant pas de frais de gestion. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.*

*Marchés et Bourses de valeurs*
*Il est rappelé que le Fonds peut investir sur tout titre financier éligible ou instrument du marché monétaire admis à la négociation d'un marché réglementé ou autre marché réglementé situé dans un Etat de l'Union Européenne au Royaume-Uni et/ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, ou encore admis à la cote officielle d'une bourse de valeur d'un pays tiers à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen, ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers dans les conditions prévues à l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.*

*A ce titre la société de gestion n'exclut aucun marché ou bourse de valeurs dans les zones Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique, Asie, Pacifique. Les titres en portefeuille peuvent donc être émis sous tout droit, incluant les titres émis sous la règlementation dite REG S ou 144A (définis au US Securities Act de 1933), dans le respect de la stratégie d'investissement du fonds ci-dessus.*

- ***Les instruments dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)***

*Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré) dans la limite de 100% de son actif net.*

*Dérivés de taux*

*Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.*
*Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux tels que swaps de taux, futures et options.*

*Dérivés de crédit*

*Le gérant recourra à des contrats financiers dans le but d'exposer/sensibiliser le Fonds au risque de crédit par la vente de protection ou, au contraire, pour couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection.*
*L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs et la réalisation des stratégies de valeur relative (à savoir couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs).*
*Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, les indices de CDS, les options sur indice et CDS.*

*Il est rappelé que les CDS High Yield, dits à haut rendement, revêtent un caractère spéculatif et peuvent présenter un risque élevé.*

*Le fonds n'aura pas recours à l'utilisation des « Total Return Swap » (TRS).*

*Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :*

*Nature des marchés d'intervention*

☒ *marchés réglementés à terme français et étrangers*
☒ *marchés organisés*
☒ *marchés de gré à gré*

*Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir*

☒ *taux*
☒ *indices*
☒ *devises*
☒ *crédit*
☒ *change*

*Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion*

☒ *couverture*
☒ *exposition*
☒ *arbitrage*

*Natures des instruments utilisés*

☒ *Swaps de taux d'intérêts et devises*
☒ *contrats à terme ferme (futures / forwards)*
☒ *options*
☒ *change à terme*

☒ *crédit Default Swaps (« CDS »)*
☒ *indices de CDS*
☒ *options sur CDS*

*Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion*
☒ *couverture du portefeuille contre les risques*
☒ *reconstitution de l'exposition synthétique aux différents risques*
☒ *exposition au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net du Fonds*
☒ *arbitrage*

*Le risque global du fonds sur les instruments dérivés est calculé selon la méthode du calcul en VaR absolue, telle qu'exprimée à la section « Risque Global » ci-après.*

- ***Les instruments intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)***
  *Le Fonds pourra utiliser des titres (dont des obligations convertibles et titres assimilés) intégrant des dérivés, tels que mentionnés au paragraphe « 2. Les actifs », dans la limite de 100% de l'actif net.*
  *La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés.*
  *Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou en obligations CoCos dont 20% de son actif net en obligations CoCos.*

- ***Les dépôts***
  *Le Fonds peut faire des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie dans la limite de 20% de l'actif net.*

- ***Les emprunts d'espèces***
  *Le Fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces mais peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats,…) dans la limite de 10% de l'actif net.*

- ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***
  *Le Fonds n'a pas vocation à recourir à ce type d'opérations.*

- ***Les garanties financières***
  *Le fonds ne perçoit pas à titre habituel de garantie financière.*
  *Compte tenu de la standardisation d'un certain nombre de marchés OTC de gré à gré intervenue dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réglementation Dodd-Frank aux États Unis et EMIR en Europe, l'ensemble des flux d'appel de marge et de dépôt de garantie transiteront par une Contrepartie Centrale (CCP). Le collatéral livré à la chambre de compensation se fait généralement en numéraires.*

  *La société de gestion pourra également, dans certaines conditions, mettre en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec la majorité de ses contreparties. Cependant certaines contreparties ne disposent pas d'un tel contrat.*

  *Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. Ces dernières pourront faire l'objet d'une décote en fonction de la qualité de l'émetteur.*

## CHANGEMENTS INTERVENUS

10 mars 2021 :

- Changement de l'indicateur de référence EONIA pour ESTER
- Mention SFDR article 6

## CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2020.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2020, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2020 : 12, dont 5 preneurs de risque et 1 alternant.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2020 : 997 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
   - 558 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 439 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 808 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 188 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 10 bénéficiaires.

## FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « GLOBAL OBLIGATIONS M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

## Frais du fonds nourricier

<table>
<tr><th colspan="3">Frais facturés à l'OPCVM</th><th>Assiette</th><th>Taux barème</th></tr>
<tr><td colspan="2" rowspan="2">Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</td><td>Part C</td><td rowspan="2">Actif net</td><td>1,00 % TTC maximum</td></tr>
<tr><td>Part I</td><td>0,45% TTC maximum</td></tr>
<tr><td colspan="2">Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</td><td rowspan="4">Toutes classes de parts</td><td>Actif net</td><td>0,50 % TTC maximum*</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Prestataires percevant des commissions de mouvement</td><td>Le dépositaire (pour le traitement des ordres)</td><td rowspan="2">Prélèvement sur chaque transaction</td><td>Valeurs négociées sur la bourse française : 23,92€ TTC<br>Valeurs négociées sur les bourses étrangères : 35,88€ TTC</td></tr>
<tr><td>La société de gestion</td><td>Néant</td></tr>
<tr><td colspan="2">Commissions de surperformance</td><td>Néant</td><td>Néant</td></tr>
</table>

## Frais du fonds maître

| ***Frais facturés à l'OPCVM*** | ***Assiette*** | ***Taux barème****(1)* |
|---|---|---|
| *Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion* | *Actif net (2)* | *0,50% TTC maximum* |
| *Commissions de mouvement (3)* | *Commission fixe par opération (Perçue par le dépositaire)* | *De 0 à 200 euros TTC maximum* |
| *Commissions de surperformance (4)* | *Actif net* | *20% TTC maximum appliqués sur la performance au-delà de ESTER + 8,5 bps + 2% après frais de gestion fixes* |

(1) Les barèmes affichés s'entendent au taux de TVA en vigueur. Pour votre information, à la date de publication du présent prospectus, le taux de TVA est de 20%. Toute révision de la TVA sera imputée automatiquement au barème de prélèvement du Fonds.
(2) Le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM et/ou FIA Groupe ne supportant pas de frais de gestion financière. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion financière prélevés par la société de gestion.
(3) Les commissions de mouvement sont de 200 euros TTC maximum pour le dépositaire. Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur du Fonds pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.
Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité au Fonds et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.
(4) Commission de sur performance :
Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :
Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et ce depuis le début de chaque exercice) et calculée selon la méthode dite « indicée » décrite ci-dessous.
La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.
Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur (ESTER capitalisé + 0,085% + 2%, exprimés en euros) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds (ci-après l'« Actif de Référence »).
En cas de surperformance du Fonds par rapport à l'Actif de Référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. La part des frais de gestion variables représentera 20% TTC de la différence entre la performance du Fonds et la performance de l'Actif de Référence, à condition que la valeur liquidative du Fonds correspondante soit la plus élevée jamais atteinte par le Fonds au cours des 3 exercices précédents. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
En cas de sous-performance du Fonds par rapport à l'Actif de Référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.
En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.
La période de référence est l'exercice du Fonds.
Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion le dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de septembre 2018, sur la base de la première période de référence qui va du **4 juillet 2017** au dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de septembre 2018.
Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base du taux de TVA en vigueur.
L'information relative à ces frais est disponible dans le rapport annuel du Fonds.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2021 est de

- 1,31% pour la part C
- 0,76% pour la part I

# Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

**EXERCICE DU DROIT DE VOTE**
La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

**LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**
Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.
L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

**RISQUE GLOBAL**
La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.
Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

**CRITÈRES ESG**
Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

**POLITIQUE DE DISTRIBUTION**
Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

**RÈGLES D'INVESTISSEMENT**
L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios règlementaires définis par la Code Monétaire et Financier (art. R. 214-9 et suivants) et par le règlement Général de l'AMF applicables aux OPC.

**TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION (SFTR)** : Néant.

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M »

**LE RAPPORT DE GESTION DE UBP Asset Management France**
**OCTOBRE 2020 - SEPTEMBRE 2021**

*Sur les 12 mois écoulés, l'événement majeur a été la mise au point des vaccins ARN messager contre le coronavirus avec des taux d'efficacité élevés et des campagnes de vaccination rapides après des démarrages parfois chaotiques.*
*Dans ce contexte, nous avons adopté dès novembre 2020 un scénario de rebond économique soutenu avec un retour progressif à la normale et surtout l'absence à un retour à des confinements stricts.*
*Le portefeuille a été positionné avec une exposition limitée aux taux d'intérêt en particulier les taux d'intérêt américains et une vue positive sur le crédit en particulier sur les segments du marché dits à haut bêta comme les dettes high yield ou les dettes AT1.*
*La performance nette de frais du fonds est de +0.90% sur la période d'octobre 2020 à septembre 2021 pour une performance des liquidités en euro (Ester) de -0.57%.*

**Performances**
Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2021, le fonds a réalisé une performance sur 12 mois de

- 0,10% sur la part C
- 0,65% sur la part I

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, n'a eu aucun impact opérationnel sur la gestion et sur la valorisation des fonds. Myria AM dispose de procédures « Risque de liquidité », « Risque de contrepartie », « Risque de marché » ; les risques liés à l'activité sont maîtrisés et aucun incident n'a été relevé.
Compte tenu de l'épidémie de la Covid-19 qui sévit depuis décembre 2019, le portefeuille a été géré selon l'objectif de gestion défini dans le prospectus. Ainsi, si des adaptations ont pu être réalisées au cours de l'année, elles ont consisté à réduire les marges de manœuvre autorisées pour se rapprocher de l'indice de comparaison du fonds. La gestion a donc pris en compte en temps réel les diverses annonces des gouvernements, des banquiers centraux et des sociétés pharmaceutiques pour tirer parti au mieux des informations disponibles et adapter en conséquence le niveau de risque.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes

**UFF GLOBAL OBLIGATIONS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
**SUR LES COMPTES ANNUELS**
**Exercice clos le 30 septembre 2021**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
**SUR LES COMPTES ANNUELS**
**Exercice clos le 30 septembre 2021**

**UFF GLOBAL OBLIGATIONS**
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MYRIA ASSET MANAGEMENT
32, avenue d'Iéna
75116 PARIS

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier UFF GLOBAL OBLIGATIONS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2022.01.19 17:52:36 +0100

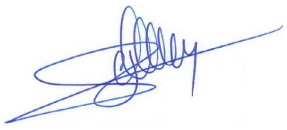

## BILAN ACTIF AU 30/09/2021 EN EUR

| | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|---|---|---|
| **INSTRUMENTS FINANCIERS** | **9 056 479,71** | **10 225 685,01** |
| **OPC MAÎTRE** | **9 056 479,71** | **10 225 685,01** |
| **Instruments financiers à terme** | **0,00** | **0,00** |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| **CRÉANCES** | **0,00** | **0,00** |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 |
| **COMPTES FINANCIERS** | **11 168,24** | **26 506,58** |
| Liquidités | 11 168,24 | 26 506,58 |
| **TOTAL DE L'ACTIF** | **9 067 647,95** | **10 252 191,59** |

## BILAN PASSIF AU 30/09/2021 EN EUR

| | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|---|---|---|
| **CAPITAUX PROPRES** | | |
| Capital | 9 146 237,69 | 10 363 551,15 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -16 519,50 | -41 678,42 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -68 653,46 | -76 847,23 |
| **TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *** | **9 061 064,73** | **10 245 025,50** |
| ** Montant représentatif de l'actif net* | | |
| **INSTRUMENTS FINANCIERS** | **0,00** | **0,00** |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| **DETTES** | **6 583,22** | **7 166,09** |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 6 583,22 | 7 166,09 |
| **COMPTES FINANCIERS** | **0,00** | **0,00** |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| **TOTAL DU PASSIF** | **9 067 647,95** | **10 252 191,59** |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/09/2021 EN EUR

| | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|---|---|---|
| **OPÉRATIONS DE COUVERTURE** | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| **AUTRES OPÉRATIONS** | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2021 EN EUR

| | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|---|---|---|
| **Produits sur opérations financières** | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| **TOTAL (1)** | **0,00** | **0,00** |
| | | |
| **Charges sur opérations financières** | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 149,96 | 197,32 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| **TOTAL (2)** | **149,96** | **197,32** |
| | | |
| **RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)** | **-149,96** | **-197,32** |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 71 062,00 | 79 933,37 |
| | | |
| **RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)** | **-71 211,96** | **-80 130,69** |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 2 558,50 | 3 283,46 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| **RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)** | **-68 653,46** | **-76 847,23** |

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

**Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

**Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

***Instruments financiers à terme :***

**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010801241 - UFF GLOBAL OBLIGATIONS C : Taux de frais maximum de 1% TTC
FR0010801233 - UFF GLOBAL OBLIGATIONS I : Taux de frais maximum de 0,45% TTC

**Affectation des sommes distribuables**

***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

***Le résultat :***

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

***Modalités d'affectation des sommes distribuables :***

| *Part(s)* | *Affectation du résultat net* | *Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées* |
|---|---|---|
| Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I | Capitalisation | Capitalisation |

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2021 EN EUR

| | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|---|---|---|
| **ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE** | **10 245 025,50** | **11 619 860,69** |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 849 022,79 | 973 463,03 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -2 050 122,03 | -2 336 973,78 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -17 067,49 | -43 482,03 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Frais de transactions | -396,00 | -480,00 |
| Différences de change | 0,00 | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 105 813,92 | 112 768,28 |
| *Différence d'estimation exercice N* | *-75 757,44* | *-181 571,36* |
| *Différence d'estimation exercice N-1* | *181 571,36* | *294 339,64* |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| *Différence d'estimation exercice N* | *0,00* | *0,00* |
| *Différence d'estimation exercice N-1* | *0,00* | *0,00* |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -71 211,96 | -80 130,69 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| **ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE** | **9 061 064,73** | **10 245 025,50** |

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|---|---|
| **HORS-BILAN** | | |
| **OPÉRATIONS DE COUVERTURE** | | |
| **TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE** | **0,00** | **0,00** |
| **AUTRES OPÉRATIONS** | | |
| **TOTAL AUTRES OPÉRATIONS** | **0,00** | **0,00** |

## 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **HORS-BILAN** | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % | ]3 mois - 1 an] | % | ]1 - 3 ans] | % | ]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **HORS-BILAN** | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| **ACTIF** | | | | | | | | |
| OPC Maître | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| **PASSIF** | | | | | | | | |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| **HORS-BILAN** | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 30/09/2021 |
|---|---|---|
| **CRÉANCES** | | |
| **TOTAL DES CRÉANCES** | | **0,00** |
| **DETTES** | | |
| | Frais de gestion fixe | 6 583,22 |
| **TOTAL DES DETTES** | | **6 583,22** |
| **TOTAL DETTES ET CRÉANCES** | | **-6 583,22** |

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|---|---|
| **Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS C** | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 8 939,9417 | 844 990,49 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -19 825,2430 | -1 872 816,71 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -10 885,3013 | -1 027 826,22 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 88 056,1452 | |
| **Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I** | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 4,0000 | 4 032,30 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -176,2500 | -177 305,32 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -172,2500 | -173 273,02 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 761,4823 | |

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|---|
| **Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS C** | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| **Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I** | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

| | 30/09/2021 |
|---|---|
| **Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C** | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 68 967,35 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,80 |
| Frais de gestion variables | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| **Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I** | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 2 094,65 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,25 |
| Frais de gestion variables | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 30/09/2021 |
|---|---|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 30/09/2021 |
|---|---|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 30/09/2021 |
|---|---|---|---|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| **Total des titres du groupe** | | | **0,00** |

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|---|---|---|
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -68 653,46 | -76 847,23 |
| **Total** | **-68 653,46** | **-76 847,23** |

| | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|---|---|---|
| **Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C** | | |
| **Affectation** | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -66 723,65 | -74 506,88 |
| **Total** | **-66 723,65** | **-74 506,88** |

| | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|---|---|---|
| **Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I** | | |
| **Affectation** | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -1 929,81 | -2 340,35 |
| **Total** | **-1 929,81** | **-2 340,35** |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

| | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|---|---|---|
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -16 519,50 | -41 678,42 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| **Total** | **-16 519,50** | **-41 678,42** |

| | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|---|---|---|
| **Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C** | | |
| **Affectation** | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -15 126,80 | -37 891,22 |
| **Total** | **-15 126,80** | **-37 891,22** |

| | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|---|---|---|
| **Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I** | | |
| **Affectation** | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -1 392,70 | -3 787,20 |
| **Total** | **-1 392,70** | **-3 787,20** |

## 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 29/09/2017 | 28/09/2018 | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Actif net Global en EUR** | **10 439 777,18** | **12 439 890,50** | **11 619 860,69** | **10 245 025,50** | **9 061 064,73** |
| **Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C en EUR** | | | | | |
| Actif net | 8 863 510,19 | 11 024 709,17 | 10 397 999,67 | 9 311 188,98 | 8 294 577,60 |
| Nombre de titres | 93 405,0866 | 118 280,6306 | 110 320,9311 | 98 941,4465 | 88 056,1452 |
| Valeur liquidative unitaire | 94,89 | 93,20 | 94,25 | 94,10 | 94,19 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -2,34 | -0,29 | -0,42 | -0,38 | -0,17 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,75 | -0,75 | -0,75 | -0,75 | -0,75 |
| **Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I en EUR** | | | | | |
| Actif net | 1 576 266,99 | 1 415 181,33 | 1 221 861,02 | 933 836,52 | 766 487,13 |
| Nombre de titres | 1 589,0812 | 1 444,5341 | 1 226,5837 | 933,7323 | 761,4823 |
| Valeur liquidative unitaire | 991,93 | 979,68 | 996,14 | 1 000,11 | 1 006,57 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -24,37 | -3,07 | -4,46 | -4,05 | -1,82 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -2,46 | -2,50 | -2,49 | -2,50 | -2,53 |

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|---|---|---|---|
| **Organismes de placement collectif** | | | | |
| **OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays** | | | | |
| **FRANCE** | | | | |
| GLOBAL OBLIGATIONS M | EUR | 9 261,6247 | 9 056 479,71 | 99,95 |
| **TOTAL FRANCE** | | | **9 056 479,71** | **99,95** |
| **TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays** | | | **9 056 479,71** | **99,95** |
| **TOTAL Organismes de placement collectif** | | | **9 056 479,71** | **99,95** |
| **Dettes** | | | **-6 583,22** | **-0,07** |
| **Comptes financiers** | | | **11 168,24** | **0,12** |
| **Actif net** | | | **9 061 064,73** | **100,00** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS C** | **EUR** | **88 056,1452** | **94,19** |
| **Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS I** | **EUR** | **761,4823** | **1 006,57** |